

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01115

Numéro SIREN : 907 971 808

Nom ou dénomination : 2 CAPSWORKS

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2024 sous le numéro de dépôt 2041



# **SAS 2 CAPSWORKS**

**Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1 500 euros**

**919 Route départementale 940  
62231 SANGATTE**

**SIRET : 90797180800015**

**RCS : Boulogne B 907 971 808**

## **PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**EN DATE DU 11 décembre 2023**

Le 11 décembre 2023 à 16h00

Les associés de la société SAS 2 CAPSWORKS au capital de 1 500 € (1 500 actions de 1 € chacune), se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation, faite conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents et ont signé la feuille de présence :

- Madame Emilie CZARNECKI, au titre de « l'indivision Nicolas HUSSE »

Les associés présents possèdent ensemble 1 500 actions, représentant plus des trois quarts des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires.

L'ordre du jour porte sur le remplacement du Président, Monsieur Nicolas HUSSE décédé le 21 Novembre 2023.

RH

EC



**Première résolution**

L'assemblée générale, après avoir constaté la nécessité du remplacement du Président, « feu Monsieur Nicolas HUSSE », décide de désigner en qualité de nouveau Président Monsieur René HUSSE, né le 17 avril 1949 à CHARLEROI Belgique, domicilié 760 rue ROLLS, 62231 SANGATTE et ce à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée donne pouvoir au porteur du présent procès-verbal afin d'accomplir les formalités légales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



*copie certifiée  
conforme à l'original*

Rh

EC

